



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 6 mars 2024

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis 02-2024 Adoption du plan d'affectation « La Roseraie II » et de son règlement

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 02-2024 du 17 janvier 2024,
vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,
vu les amendements de la Commission d'urbanisme,
vu l'amendement de Mme Nadia Privet,

décide

1. d'adopter le projet de plan d'affectation « La Roseraie II » et de son règlement ;
2. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions au plan D'affectation « La Roseraie II » et son règlement.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 6 mars 2024